

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 décembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI dix sept décembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Françoise NOUHEN, Patricia AUCOUTURIER, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Cyril CINEUX, Roger GIRARD, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Manuela FERREIRA DE SOUSA donne pouvoir à Djamel IBRAHIM-OUALI de la question n° 1 à la question n° 26.

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 2.

Jean-Pierre BRENAS quitte la séance à partir de la question n° 2.

Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n° 2.

A partir de la question n° 2, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 53

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLAN DE DEPLACEMENTS
D'ADMINISTRATIONS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET DU CCAS**

La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée, en Conseil Municipal du 21 avril 2006, de participer à une démarche de Plan de Mobilité d'Entreprise pour encourager ses agents à utiliser d'autres modes de déplacements que la voiture particulière.

Cette mise en œuvre d'actions pour le développement de l'usage des transports collectifs urbains dans le cadre du Plan de Déplacement d'Administration de la Ville est encadrée par une convention avec le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales de la Ville de Clermont-Ferrand), le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise), la SAEM T2C (Société Anonyme d'Economie Mixte des Transports en Commun Clermontois) et Moovicités.

Cette convention étant arrivée à échéance, il vous est proposé, en accord avec votre commission d'approuver le renouvellement de la convention Ville/SMTC et de signer cette dernière.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 décembre 2009

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

Odile VIGNAL